

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président

(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 88/2023 portant approbation d'un contrat avec l'association Pour L'Histoire Vivante pour des animations de rue, le dimanche 24 septembre 2023, dans le cadre de la fête Belle Epoque / Années folles, pour un montant de 34 393,00 € TTC

Question : s'agit du budget global de cette journée d'animation ou simplement d'un spectacle parmi d'autres ? Sinon, quel est le budget global de cette journée ?

Décision n° 89/2023 portant attribution du lot n° 1 « fourniture d'équipements de compostage en bois » de l'accord-cadre n° 2023-AO-FCS-009 portant sur la fourniture d'équipements de promotion du compostage sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde à la société QUADRIA SAS

Question : prix ?

Objectif en quantité ?

Décision n° 90/2023 portant attribution du lot n° 2 « fourniture d'équipements de compostage en plastique » de l'accord-cadre n° 2023-AO-FCS-009 portant sur la fourniture d'équipements de promotion du compostage sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde à la société AGECE

Question : prix ?

Objectif en quantité ?

Décision n° 91/2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition temporaire, à titre gracieux, d'un local appartenant à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dans le cadre du dispositif « Jeu m'amuse »

N/A

Décision n° 92/2023 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une formation de base SIG pour des agents des services techniques de la Communauté de Communes, à la société TERROÏKO, pour un montant de 2 400 € HT

Question : sur quel genre de cartographie sont-ils censés travailler et pour quel usage ?

Décision n° 93/2023 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'accompagnement pour le recrutement

Question : quel type de profil est difficile à recruter pour 7000€ ? S'agit-il d'une prestation en « one shot » ou est-ce une prestation sur une durée précise permettant le recrutement d'autres profils d'agents toujours difficiles à recruter ? Sur quel compte budgétaire ?

Décision n° 94/2023 portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif « France Services » et « Maisons de Service au Public » (MSAP) pour l'espace France service situé à Boissy-sous-Saint-Yon, pour l'année 2023

Question : quid de celle d'Etrechy ?

Décision n° 95/2023 portant approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Entre et Renarde et la Fédération Nationale des Collectivités

Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre de la mise en œuvre du programme Lumin'Actée

Question : si la biodiversité est prise en compte dans ce programme et que la CCEJR en tire un bénéfice pécunier, qu'en est-il de ses répercussions éventuelles sur le PCAET ?

Décision n° 96/2023 portant approbation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence pour une mission d'assistance au paramétrage d'un logiciel lié à la mise en place d'une nouvelle tarification au service Maintien à Domicile avec la société ARCHE, pour un montant de 534 €HT

Question : Il s'agit du paramétrage de logiciel. Qu'en est-il du montant du logiciel ?

Décision n° 97/2023 portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Plan Destination France 2023 pour le projet de réalisation d'un schéma de développement touristique

Question : 32K€ de subvention sur 40K€ de dépenses. Sont-ils obtenus au moment ou nous en parlons ou est-ce seulement une demande ? De plus quelle vice-présidence va gérer ce suivi ?

S'agit-il d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ?

Décision n° 98/2023 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour les produits des recettes du service Aménagement du Territoire (RR68115)

Question : cela ne rentre pas dans le cadre d'une délibération ?

Décision n° 99/2023 portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Plan Destination France 2023 pour le projet de réalisation d'un guide touristique et/ou d'une application

Question : c'est en lien avec la décision 97/2023. Est-ce à dire que le travail est déjà fait et que nous en sommes déjà à la réalisation de la brochure « numérique » ?

De plus, seuls 30 % du montant est subventionné, n'y a-t-il pas de subventions autres possibles ?

Décision n° 100/2023 portant attribution du lot n° 1 « gros œuvre » du marché n° 2023-TX-PA0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF à Lardy à la société DUBOCQ pour un montant de 1 009 627,92 € HT

Question : Vous citez un rapport d'analyse d'offres. Quel est-il ? Quelles sociétés ont répondu ?

Sur quoi n'ont-elles pas été éligibles ?

Décision n° 101/2023 portant attribution du lot n° 2 « charpente bois – couverture » du marché n° 2023-TX-PA-0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF à Lardy à la société GIRARD OUVRAGES BOIS pour un montant de 287 861,34 € HT

Question : pourquoi une seule entreprise a répondu ?

Décision n° 102/2023 portant attribution du lot n°32 « menuiserie extérieures - métallerie » du marché n° 2023-TX-PA-0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF à Lardy à la société REITHLER pour un montant de 304 007,00 € HT

Question : Quelles sociétés ont répondu ? Sur quoi n'ont-elles pas été éligibles ?

Décision n° 103/2023 portant attribution du lot n° 4 « climatisation – ventilation – chauffage – plomberie » du marché n° 2023-TX-PA-0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une

ancienne halle SNCF à Lardy à la société ATOUT FLUID CLIMATISATION pour un montant de 16 175,31 € HT

Question : Quelle autre société a répondu ? Sur quoi n'a t'elle pas été éligible ?

Décision n° 104/2023 portant attribution du lot n° 5 « électricité » du marché n° 2023-TX-PA0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF à Lardy à la société FIBRELEC pour un montant de 83 560,05 € HT

Question : Quelles sociétés ont répondu ? Sur quoi n'ont -elles pas été éligibles ?

Total des 5 dernières décisions : 1 701 231,62 €

Question sur la halle de Lardy:

D'une manière générale et considérant ces tableaux extraits des délibérations N° 64/2022 et 142/2022, je constate que nous souhaitons engager au total 2 756 962 € sur 2 ans. Or quand je consulte les autres décisions (10/2022 et 86/2022), je ne retrouve pas tout. Considérant néanmoins que Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes, j'aimerais savoir si des CPs seront prévus plus tard, à savoir en 2024 et peut-être au-delà ?

Autorisations de programme (AP) en TTC			Crédits de paiement (CP) en TTC	
Libellé	Montant (€)	Subventions totales attendues	CP 2022	CP 2023
Réhabilitation Pôle Gare de Lardy	2 756 962,00 €	1 070 044,00 €	1 030 000,00 €	1 726 962,00 €
TOTAL	2 756 962,00 €	1 070 044,00 €	1 030 000,00 €	1 726 962,00 €

Autorisations de programme (AP) en TTC			Crédits de paiement (CP) en TTC				
Libellé	Montant (€)	Subventions totales	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	CP 2022 prévisionnels	CP 2023 prévisionnels
Crèche de Saint-Yon	2 402 433,16	450 000,00	48 544,72	73 337,93	868 732,72	1 411 817,79	-
Réhabilitation Pôle Gare de Lardy	2 756 962,00	1 070 044,00	-	-	-	943 772,62	1 813 189,38
TOTAL	5 159 395,16	1 520 044,00	48 544,72	73 337,93	868 732,72	2 355 590,41	1 813 189,38